

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Document préparatoire au vote du budget

## 1. Le cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

### **Objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire**

- Informer sur le contexte économique et financier impactant la collectivité.
- Discuter des orientations budgétaires, au vu de la situation financière de la collectivité.

Étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT).

Les objectifs sont précisés et repris à l'article L. 2312-1 du CGCT :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».*

Sont ainsi précisés,

- Que l'absence de Rapport d'Orientation Budgétaire engendre l'illégalité de toute délibération relative à l'adoption du budget primitif.
- Que le délai de présentation doit se faire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget pour les communes.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est ainsi clairement établi que le rapport doit comprendre :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours

financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.

Ce même décret précité fixe les modalités de publication et de transmission :

- Le rapport sur le DOB de la commune doit être transmis obligatoirement au président de l'EPCI dont la commune est membre, et celui de l'EPCI transmis aux communes membres, dans un délai de 15 jours après son adoption,
- Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, et le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication),
- De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Il en sera de même pour les notes explicatives de synthèse annexées au budget primitif et au compte administratif.

La présentation du budget primitif 2017 est programmée lors du Conseil Municipal du 28 Mars 2017.

## **2. Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2017**

### **2.1. Le contexte général – International, national et local**

En 2016, la faiblesse de l'euro et des taux d'intérêt a favorisé un retour progressif et/ou la poursuite de la croissance dans plusieurs pays (Allemagne, Espagne).

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements. L'inflation devrait rester faible en 2016, +0,2% en moyenne.

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole. In fine, l'inflation en zone euro devrait rester à +1,2% en moyenne en 2017 et à +1,7% en 2018.

La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles) et en Italie (référendum).

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante, facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

La croissance de la zone euro 2017 pourrait ainsi atteindre 1,2% en moyenne, après 1,6% attendu en 2016.

Les orientations budgétaires 2017 s'inscrivent dans un contexte social, économique et financier national toujours très fragile, empreint d'un sentiment d'insécurité latent, à la suite des événements tragiques qui ont eu lieu à nouveau en 2016. Ce contexte s'avère peu propice aux initiatives d'investissement des entreprises et de consommation des ménages.

L'année 2017 devrait voir un retour modeste de la croissance en France, aux environs de 1.5%, due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage amorcée fin 2016 devrait se poursuivre en 2017, favorisant ainsi la consommation et l'épargne des ménages.

En quelques chiffres, rappelons les perspectives de la situation économique de la France à la fin 2016 :

- La dette et la dépense publique avoisineront respectivement 96% et 55% du Produit Intérieur Brut (PIB)
- Le déficit public atteindrait 3.3% du PIB.
- La valeur du point d'indice majoré de la fonction publique est passée de 4,6303 à 4,6581 € bruts au 1<sup>er</sup> juillet 2016, et passera à 4,6860 € au 1<sup>er</sup> février 2017.
- Le taux de chômage est actuellement de 10,2 % de la population active en France.  
Le nombre de chômeurs en France métropolitaine s'élève à 2.845 millions de personnes.





## 2.2. La poursuite de l'effort d'économies sur la période 2015-2017.

Pour 2015, le déficit public est de 3.5% du PIB, pour 2016 il serait de 3.3%, et de 2.7% en 2017. Le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales seront ainsi réduits de 3.1 milliard d'€ en 2017, poursuivant l'objectif de baisse des dotations aux collectivités lancé en 2014.

L'évolution des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sera de moins -0,6% par rapport à la LFI 2016, soit 63 milliards € (LFI 2017)

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat à la Loi de Finances Initiale (LFI 2017) en faveur des collectivités territoriales seront de 44,37 milliards €, par rapport à 47.3 milliards € à la LFI 2016 (-6.6%).

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,36 milliards €, soit 7.1%, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques.

## 2.3. Les priorités des dispositions impactant les collectivités territoriales - LFI 2017.

La LFI 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets :

- Baisse des dotations,
- Soutien de l'Etat à l'investissement local,
- Renforcement de la péréquation.

L'objectif 2017 d'évolution de la dépense publique locale institué par le gouvernement pour les communes est de 2.1 %, dont une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,3%.

### **3. Impact sur les recettes communales**

#### **3.1. Les dotations qui intéressent la commune**

##### **Répartition de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Pour 2017, la baisse se traduit principalement par la diminution de la DGF de 2.36 milliards €, répartie entre les différentes catégories de collectivités. Cette réduction permet d'atteindre une baisse totale de 10 milliards sur 3 ans (2015-2017).

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics est répartie ainsi :

- 725 millions € pour les communes
- 310 millions € pour les EPCI à fiscalité propre
- 1.148 millions € pour les départements
- 451 millions € pour les régions

**Le fonds de soutien à l'investissement local** est renforcé à 1,2 milliard € en 2017.

1. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 600 millions €, soit :
  - 450 millions € à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement (exemples : transition énergétique, numérique, accessibilité, mise aux normes)
  - 150 millions € spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le financement de leur développement.
2. Une enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à 600 millions € en 2017, à destination des communes de moins de 50000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :
  - 216 millions € pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016)
  - 384 millions € pour abonder la DETR.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement, de même que la DETR.

**Le montant de la DETR 2017 est fixé à 1 milliard €.**

#### **3.2. Péréquation**

##### **Progression de la péréquation verticale**

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 380 millions € en 2017.

- Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de cohésion sociale : 2.09 milliards €
  - Dotation de solidarité rurale (DSR) : 1.42 milliards €.
- Notre commune a perçu de la DSR à hauteur 43 K€ en 2016, contre 41 K€ en 2015.

- Dotation Nationale de Péréquation maintenue.  
Notre commune a perçu de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) à hauteur 13 K€ en 2016, contre 27 k€ en 2015.

### **Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2017 est fixé à 1 milliard € (idem à 2016). L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliard €) est repoussé. Il n'y a donc pas d'augmentation prévue.

Le bloc communal de la CCEJR, était également en 2016 contributeur net, représentant pour la seule commune de Boissy 164 200 €, montant de droit commun, que l'EPCI a pris à sa charge, ainsi que pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette contribution intégrale de l'EPCI serait reconduite en 2017.

### **3.3. Remboursement du FCTVA**

Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.

L'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et d'entretien de voirie qui relèvent de la section de fonctionnement augmente donc l'assiette du FCTVA aux dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2016. Cependant, les conditions d'éligibilité 2016 ont porté uniquement sur les collectivités percevant le FCTVA en année N, Boissy étant en année N+1. La commune bénéficiera donc de cette disposition sur l'exercice 2017.

Le montant de FCTVA attendu pour 2017 serait donc d'environ 63 K€ (sous réserve des conditions d'éligibilité des dépenses au FCTVA).

### **3.4. Reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires**

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a institué un fonds spécifique de soutien aux communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013-2014.

Le fonds d'amorçage est totalement reversé à la CCEJR, il est reconduit en 2017 à raison de 50 €/ élève.

### **3.5. Quelques chiffres repères (source INSEE)**

- **Indice des prix à la consommation** : augmentation de 1,2 % sur l'année 2016.
- **Boissy sous Saint Yon**

Population totale rentrant dans le calcul de la DGF : 3 800 (recensement au 1er janvier 2016)

Densité : 466 hab./km<sup>2</sup>

61% d'habitants âgés de 44 ans et moins

Nombre total de logements : 1 548 (dernières données INSEE 2013 publiées)

Revenu net moyen par foyer fiscal : 25 397 €

Foyers imposables : 77.6%

## 4. Analyse rétrospective : Evolution 2014 – 2016

### 4.1 Section de Fonctionnement – Recettes et Dépenses

Recettes de fonctionnement	2014	2015	2016	Evolution 2014/2016
Recettes des services et du domaine	394 959 €	400 348 €	162 247 €	-59%
Dotations et participations	1 040 810 €	971 069 €	874 660 €	-16%
Impôts et taxes	1 999 620 €	2 100 663 €	1 913 286 €	-4%
Autres recettes	71 916 €	133 085 €	75 947 €	6%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>3 507 305 €</b>	<b>3 605 165 €</b>	<b>3 026 140 €</b>	<b>-14%</b>
<hr/>				
Dépenses de fonctionnement	2014	2015	2016	Evolution 2014/2016
Charges générales	939 709 €	851 364 €	686 571 €	-27%
Charges de personnel	2 079 118 €	2 039 925 €	1 309 965 €	-37%
Subventions aux associations	32 674 €	24 005 €	21 685 €	-34%
Dotation aux amortissements	162 020 €	179 842 €	178 003 €	10%
Autres charges + charges financières	217 945 €	170 082 €	169 449 €	-22%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>3 431 466 €</b>	<b>3 265 218 €</b>	<b>2 365 673 €</b>	<b>-31%</b>
<b>Résultat d'exploitation (*)</b>	<b>75 839 €</b>	<b>339 947 €</b>	<b>660 467 €</b>	<b>771%</b>

(\*) Hors excédent de fonctionnement reporté N-1

#### 4.1.1. Les Recettes

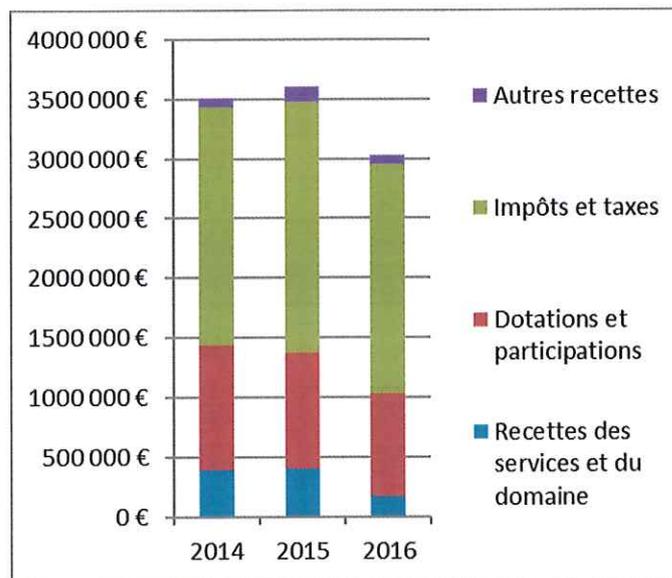
Pour l'exercice 2016, elles sont constituées des dotations de l'Etat pour 29% et de la fiscalité locale (impôts et taxes) pour 63%.

Les recettes globales de fonctionnement de 3.026 K€ ont diminué de 579 K€ par rapport à 2015 (- 16%), dû aux facteurs suivants :

- ✓ 240 K€ : Transfert des ventes des services Enfance et Périscolaires vers la CCEJR.
- ✓ 115 K€ : Résultat d'exploitation reporté partiellement (1/3) sur le fonctionnement en 2015, alors qu'en 2016 nous avons reporté la totalité de l'excédent de 455 K€ en investissement.
- ✓ 96 K€ : Baisse des dotations et participations de l'Etat.

- ✓ 170 K€ : Baisse d'attribution de compensation d'intercommunalité calculée sur les transferts de compétence.
- ✓ Les taux des taxes locales sont gelés depuis 1995 (TH : 16%, FB : 25% et FNB : 90%).

Bien que ces taux d'imposition soient sensiblement supérieurs à la moyenne départementale, le niveau des bases locatives reste nettement inférieur, avec pour conséquence directe de plafonner nos recettes d'imposition locale. Le produit de nos impôts locaux représente pour notre commune 412 € par habitant (2016), soit en dessous de la moyenne départementale de 431 € par habitant (en 2015).



#### 4.1.2. Les dépenses :

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent en 2016 à 2.366 K€, soit 900 K€ de moins qu'en 2015 (soit - 28%).

Les dépenses du personnel s'élèvent à 1.310 K€, soit 730 K€ de moins qu'en 2015 (soit - 36%).

Elles représentent 55% de nos dépenses globales, contre 62% en 2015.

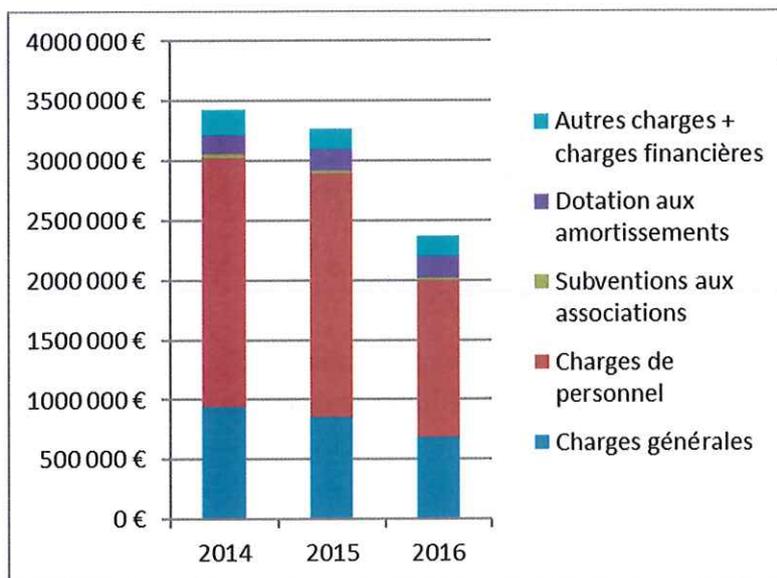
La baisse des dépenses de personnel est intimement liée au transfert de certains personnels vers la CCEJR.

Ce pourcentage inclut également les charges relatives aux mises à disposition des agents du service cantine pour presque 5 000 heures annuelles, qui feront l'objet d'un remboursement d'environ 90 000 € annuels.

Nos charges générales ont diminué de 165 K€, principalement dû aux frais d'alimentation (cantine scolaire) pris en charge par la CCEJR.

Le montant des subventions octroyées aux associations est de 21.7 K€ (par rapport à 24 K€ en 2015).

Ce montant ne tient pas compte de nombreux coûts pris en charge directement par la municipalité au profit des associations. (Cf. mise à disposition gratuite des locaux.).



## 4.2. Section d'Investissement – Recettes, Dépenses et Annuité de la dette

### 4.2.1. Les concours financiers :

Nos recettes d'investissement ont permis de financer nos projets et travaux en 2016, sans emprunt.

Nous avons en effet budgété un emprunt en 2016 d'un montant de près de 600 K€ pour financer nos investissements. Cet emprunt n'a pas été contracté sur 2016 dû à une gestion attentive de notre trésorerie et à un décalage de certaines opérations qui basculent sur 2017. À ce jour, il nous reste deux emprunts en cours, l'un contracté en 2007 et l'autre en 2014. Le premier se terminant en 2021, le suivant en 2024.

Nous avons bénéficié des recettes suivantes :

- ✓ Remboursement de FCTVA à hauteur de 84 K€
- ✓ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 pour 455 K€
- ✓ Subventions diverses 21 K€ (4 K€ tableaux numériques, 2 K€ bâtiments communaux, 15 K€ assainissement)

### 4.2.2. Les dépenses d'investissement :

Des travaux de voirie importants ont été entrepris pour un montant global de 291 K€.

D'autres investissements moindres ont été engagés tels que :

Travaux divers 22 K€

Matériel divers 60 K€

Frais d'étude divers 12 K€

Frais d'étude cantine et écoles 76 K€

Remboursement d'emprunt 95 K€

Remboursement prêt plan de relance 50 K€ (PTZ octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations)

Opérations d'ordre 400 K€

Le total des immobilisations s'élève à 1.182 K€.

Les travaux de réhabilitation et extension du futur bâtiment dédié à l'accueil de la jeunesse (périscolaire et accueil de loisirs) seront financés par la CCEJR dans le cadre de sa compétence « politique de l'enfance et de la jeunesse ».

#### 4.2.3. La dette

ANNEE	2011	Evolution (%)	2012	Evolution (%)	2013	Evolution (%)	2014	Evolution (%)	2015	Evolution (%)	2016	Evolution (%)	Moyenne annuelle 2011-2016
<b>DETTE</b>													
Annuité M 14 (*)	74 006 €	-1,7%	51 674 €	-30,2%	53 470 €	+3,5%	51 601 €	-3,5%	96 136 €	+86,3%	112 877 €	+17,4%	+10,9%
par habitant	20 €		14 €		14 €		14 €		26 €		30 €		
(*) Annuité = remboursement du capital + intérêts de l'année													
			dont 3 748 € d'intérêts prêt relais		dont 5 544 € d'intérêts prêt relais		dont 3 675€ d'intérêts prêt relais		dont 9 975 € d'intérêts prêt relais				
Remboursement du capital des prêts relais			150 000 €		155 000 €		150 000 €		550 000 €	Remboursement du prêt de relance FCTVA	50 000 €		
<b>Annuité totale</b>			201 674 €		208 470 €		201 601 €		646 136 €	<b>Annuité totale</b>	162 877 €		
par habitant			53 €		55 €		54 €		173 €	par habitant	43 €		

Nos recettes d'investissement ont permis de financer nos projets et travaux en 2016, sans emprunt.

La section d'investissement se caractérise par une situation de faible endettement qui place la commune parmi les moins endettées de France, laquelle dispose ainsi d'une capacité d'emprunt.

À noter que la commune a purgé le remboursement des prêts relais successifs qui faisaient augmenter mécaniquement les annuités de la dette jusqu'en 2015 et a remboursé la moitié du préfinancement à taux zéro du FCTVA (50 k €) à la caisse des dépôts, dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement de 2015. La deuxième moitié sera remboursée en avril 2017.

Par ailleurs, l'encours total de la dette (restant à payer sur le restant de la dette) au 31 décembre 2016 s'élève à 718 K€, soit 189 € par habitant. Ce chiffre se situe largement en deçà de la moyenne de la strate (794 €/hab., donnée 2014).

Au regard de l'emprunt de 600 K€ contracté fin 2014, l'annuité de la dette de la commune en 2016 sera de 112.82 K€, soit presque 30 € par habitant. L'annuité sera constante jusqu'en 2022, date à laquelle l'emprunt relatif à la construction des trois classes cessera, et sera dès lors réduite à 64.5 K€.

Pour mémoire, ce dernier emprunt contracté de 600 K€ est à amortissement constant, au taux fixe de 1.57 % sur 10 ans (fin 2025).

### 4.3. Les excédents budgétaires

		2013	2014	2015	2016
<b>BUDGET M14</b>	Résultat (CA) Fonctionnement	+280 448€	+356 290€	+455 237€	+660 467€
	<i>dont affectation à l'investissement au BP suivant (A+1)</i>	110 000 €	241 000 €	455 237 €	Choix équilibre budgétaire 2017
	Résultat (CA) Investissement	+140 000€	-292 762€	-139 531€	+13 019€

L'excédent budgétaire de fonctionnement net (résultat d'exploitation N + excédent de fonctionnement N-1 reporté) de 2016 est de 660 K€, lequel résulte d'une gestion serrée et efficace de nos dépenses.

L'excédent budgétaire d'investissement pour 2016 est de 13 K€.

Soit un total d'excédent de 670 K€ qui sera mobilisé en Capacité d'Auto Financement (CAF), et reporté majoritairement sur notre budget de recettes d'investissement pour 2017.

## 5. Les orientations du budget 2017

### 5.1. Les dispositions du PLF 2017 impactant les ressources locales

Les principales dispositions qui impacteront les ressources locales sont :

- La baisse de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF) d'environ 7%, soit 50 K€. DGF probable de l'ordre de 620 K€.
- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour 2017 resterait idem à 2016, soit 164 K€, (commune contributrice). Prise en charge de l'intégralité du FPIC proposé par la CCEJR

En revanche :

- Stabilité normalement prévue pour les recettes émanant de la Dotation de Solidarité Rurale, 42 K€ en 2016, et Dotation Nationale de Péréquation, 13 K€ en 2016.
- Le fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires de 50 €/ élève, soit environ : 22 K€, sera reversé au profit de la CCEJR.

## 5.2. Les objectifs 2017

### 5.2.1. Une politique financière prudente et respectueuse des engagements :

Il convient de garder le cap des objectifs du mandat électoral, à savoir :

- Maintenir l'effort de réduction des charges structurelles.
- Continuer la contraction des charges courantes par l'analyse des dépenses.
- Contenir la pression fiscale sur les contribuables en travaillant à une meilleure équité. Nous poursuivrons les actions commencées en 2016 sur les irrégularités de déclarations, contribuant ainsi à réduire les inégalités de traitement fiscal.
- Rechercher de nouvelles recettes foncières liées au développement économique de la commune, en collaboration avec la CCEJR qui est compétente en ce domaine.
- Gérer les ressources de la commune en adéquation avec nos capacités financières, en améliorant le niveau et la qualité des services proposés.
- Analyser les retours de la révision du plan local d'urbanisme
- Travailler sur les bases locatives très basses sur la commune

### 5.2.2. Le fonctionnement :

#### Recettes :

- Nous intégrerons les mesures liées au PLF 2017 mentionnées au paragraphe 5.1, notamment la baisse de la DGF de 50 K€ (représentant + 2% de nos dépenses de fonctionnement), soit 620 K€ de DGF.
- La fiscalité locale augmentera seulement d'environ + 0,4 % sur les bases, soit une recette estimée de 1 570 K€ (+10 K€ par rapport à 2016).  
Une analyse approfondie sur la fiscalité locale sera menée à bien en 2017, afin de mettre à jour la politique d'abattement en place sur la commune de Boissy.
- L'attribution de compensation émanant de la CCEJR va faire l'objet d'une refonte profonde du système de calcul pour l'ensemble des communes du territoire.  
Au vu des recettes et des dépenses réellement transférées par Boissy, il est à envisager une forte probabilité d'attribution négative. La CCEJR communiquera les chiffres d'attribution définitifs dès lors que ceux-ci auront été validés par la CLECT et approuvés par le conseil intercommunal.
- La Taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) va générer environ 20 K€/an.

#### Dépenses :

- Le montant des charges générales devra être contenu à son niveau actuel, grâce à une maîtrise

des charges d'exploitation, et notamment des charges de personnel et des charges courantes dont l'énergie.

- Le montant des subventions octroyées aux associations devrait rester à son niveau actuel de 21 K€, afin de poursuivre l'effort de solidarité communale.

À noter, que les charges relatives aux mises à disposition des agents du service cantine pour presque 5 000 heures annuelles, impactent en dépenses la section de fonctionnement, mais seront compensées par une recette attendue en 2017 de 90 K€.

**Conclusion :** La baisse programmée des recettes nous oblige à rester extrêmement vigilants sur les dépenses à venir au budget 2017. Nous devons continuer à limiter ces dépenses afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante et indispensable à la pérennité de nos investissements à venir.

### 5.2.3. Le budget estimatif de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2016 Réalisé	2017 Budget	Evolution 2017 Budget / 2016 Réalisé
Recettes des services et du domaine	162 247 €	190 492 €	17,4%
Dotations et participations	874 660 €	812 000 €	-7,2%
Impôts et taxes	1 913 286 €	1 747 000 €	-8,7%
Autres recettes	75 947 €	55 000 €	-27,6%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>3 026 140 €</b>	<b>2 804 492 €</b>	<b>-7,3%</b>
Dépenses de fonctionnement	2016 Réalisé	2017 Budget	Evolution 2017 Budget / 2016 Réalisé
Charges générales	686 571 €	700 302 €	2,0%
Charges de personnel	1 309 965 €	1 336 164 €	2,0%
Subventions aux associations	21 685 €	21 000 €	-3,2%
Dotation aux amortissements	178 003 €	200 000 €	12,4%
Autres charges + charges financières	169 449 €	172 838 €	2,0%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 365 673 €</b>	<b>2 430 305 €</b>	<b>2,7%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>660 467 €</b>	<b>374 187 €</b>	<b>-43,3%</b>

### 5.2.4. Les investissements :

#### Recettes :

- Le FCTVA : une estimation pour 2017 est faite, avec une prévision de l'ordre de 63 K€.
- La Taxe d'Aménagement augmentera lors des constructions supplémentaires (24 K€ en 2016) du fait de la revalorisation de cette taxe dans certains secteurs. Elle est liée aux constructions qui génèrent de la surface de plancher.

- Cession du terrain de l'ancien Kazétimus.
- Cession de l'ancienne gare.
- La variable de ressources par l'augmentation des taux d'imposition locale n'est pas envisagée pour l'année 2017.

Dépenses / Projets :

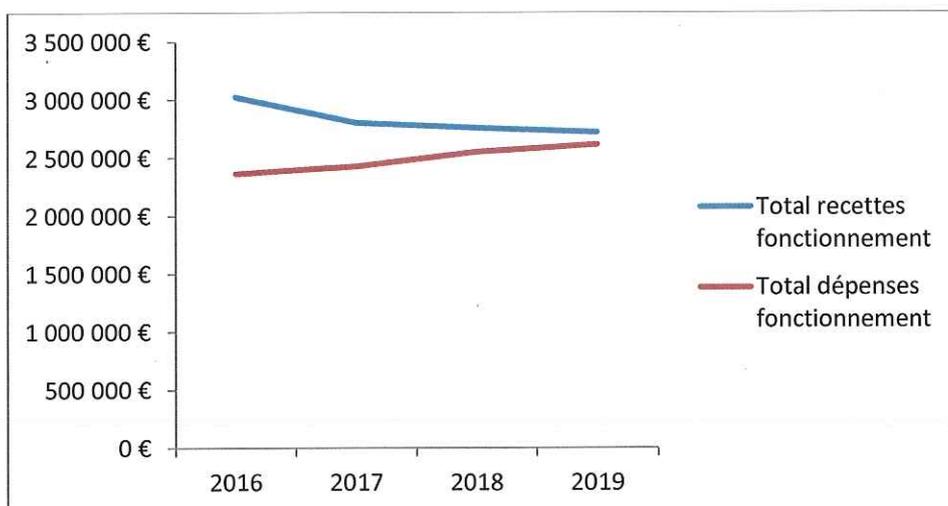
- Présentés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements.
- 

### 5.3. La prospective pluriannuelle 2016 - 2019

#### 5.3.1. Tableau de prospective d'équilibre budgétaire de Fonctionnement

Prospective pluriannuelle 2016 - 2019					
	2016	2017	2018	2019	Evolution 2016 - 2019
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
Recettes des services et du domaine	162 247 €	190 492 €	194 302 €	198 188 €	22%
Dotations et participations	874 660 €	812 000 €	755 160 €	702 299 €	-20%
Impôts et taxes	1 913 286 €	1 747 000 €	1 755 735 €	1 764 514 €	-8%
Autres recettes	75 947 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	-28%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>3 026 140 €</b>	<b>2 804 492 €</b>	<b>2 760 197 €</b>	<b>2 720 000 €</b>	<b>-10%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	
Charges générales	686 571 €	700 302 €	714 308 €	728 595 €	6%
Charges de personnel	1 309 965 €	1 336 164 €	1 362 888 €	1 390 145 €	6%
Subventions aux associations	21 685 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	-3%
Dotation aux amortissements	178 003 €	200 000 €	280 000 €	300 000 €	69%
Autres charges + charges financières	169 449 €	172 838 €	174 566 €	176 312 €	4%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 365 673 €</b>	<b>2 430 305 €</b>	<b>2 552 762 €</b>	<b>2 616 052 €</b>	<b>11%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>660 467 €</b>	<b>374 187 €</b>	<b>207 434 €</b>	<b>103 948 €</b>	<b>-84%</b>

*Les montants sont rectifiés à dater de 2016 du fait du transfert des charges du personnel (20 agents) vers la CCEJR. La charge est répercutée en diminution de l'attribution de compensation reversée à la commune en impôts et taxes.*



### 5.3.2. La programmation des investissements et leurs financements

Le tableau de prospective pluriannuelle, annexé, liste les principaux projets d'investissement sur les trois prochaines années et appelle les remarques suivantes :

- Les différents projets qui sont inscrits en section d'investissement seront financés partiellement par la recherche active de contributeurs institutionnels financiers (CAF, CG 91, Etat, régions, élus nationaux),
- L'excédent de fonctionnement de 2016, environ 670 K€, servira à financer une partie des investissements, et la contraction des dépenses de fonctionnement à rechercher pour les années suivantes devra permettre de continuer à dégager une capacité d'autofinancement,
- Un niveau d'emprunt d'équilibre sera nécessaire et la collectivité devrait pouvoir profiter des taux de crédits encore très favorables. Le type d'emprunt recherché serait de 20-25 ans à taux fixe.

Annexe du point 5.3.2. - Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Projets	Prospective pluriannuelle d'investissements										
	2017					2018		2019		Total triennal	
	Coûts Projets	dont restes à réaliser 2016	Recettes (subventions envisagées)	dont restes à réaliser 2016	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	
<b>Travaux rue du Lavoir</b>	581 500 €	300 000 €	28 505 €					29 178 €	581 500 €	57 683 €	
Etudes travaux Eaux Pluviales	17 000 €	10 000 €							17 000 €		
Travaux Eaux Pluviales	307 000 €	290 000 €							307 000 €		
Etudes enfouissement des réseaux (Orange, ENEDIS, Eclairage public..)	5 000 €										
Enfouissement des réseaux (Orange, ENEDIS, Eclairage public..)	252 500 €		28 505 €					29 178 €	5 000 €	57 683 €	
<b>Aménagement de la MSAP</b>	72 750 €	2 750 €							72 750 €		
Etudes	2 750 €	2 750 €							2 750 €		
Travaux d'aménagement- accessibilité	70 000 €								70 000 €		
<b>Réhabilitation du Lavoir</b>	120 800 €	115 100 €	65 500 €	65 500 €					120 800 €	65 500 €	
Travaux	120 800 €	115 100 €	65 500 €	65 500 €					120 800 €	65 500 €	
<b>Aménagement du Parc de l'Ormeteau</b>	151 820 €	83 020 €	40 300 €	6 900 €					128 680 €	40 300 €	
Etudes	1 680 €	1 680 €							1 680 €		
Travaux (accessibilité + aménagement)	127 000 €	58 200 €	33 400 €						127 000 €	33 400 €	
Aire de jeux	23 140 €	23 140 €	6 900 €	6 900 €					127 000 €	6 900 €	
<b>Mise en accessibilité Mairie</b>	19 850 €	4 850 €			200 000 €	80 000 €			219 850 €	80 000 €	
Etudes	4 850 €	4 850 €							4 850 €		
Travaux	15 000 €				200 000 €	80 000 €			215 000 €	80 000 €	
<b>Restaurant scolaire maternelles</b>	1 002 000 €	42 200 €	25 000 €		1 055 000 €	370 000 €		168 000 €	2 057 000 €	563 000 €	
Etudes	102 000 €	42 200 €			155 000 €				257 000 €		
Travaux	900 000 €		25 000 €		900 000 €	370 000 €		168 000 €	1 800 000 €	563 000 €	
<b>Complexe sportif - accessibilité</b>	40 900 €	2 550 €			150 000 €	34 000 €		415 000 €	1 220 900 €	449 000 €	
Etudes	2 550 €	2 550 €							2 550 €		
Travaux d'accessibilité	23 350 €								23 350 €		
Sécurisation accès (borne)	15 000 €								15 000 €		
Construction Mille Club					80 000 €	30 000 €		375 000 €	980 000 €	405 000 €	
Aménagement paysager					10 000 €	4 000 €		40 000 €	110 000 €	44 000 €	
Implantation nouveaux jeux					60 000 €				60 000 €		
Skate parc									30 000 €		

Annexe du point 5.3.2. - Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Projets	Prospective pluriannuelle d'Investissements										
	2017					2018		2019		Total triennal	
	Coûts Projets	dont restes à réaliser 2016	Recettes (subventions envisagées)	dont restes à réaliser 2016	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	
Parc Louise Michel	50 000 €		10 000 €			15 000 €			50 000 €	25 000 €	
Aménagements	50 000 €		10 000 €			15 000 €			50 000 €	25 000 €	
Parkings	50 000 €				50 000 €	30 000 €	100 000 €		570 910 €	35 000 €	
Jules Ferry	50 000 €				50 000 €	30 000 €	100 000 €		100 000 €	30 000 €	
Pasteur											
Etude travaux Eglise	20 000 €										
Réserve Bibliothèque	5 000 €	5 000 €							5 000 €		
Stationnement minute	18 110 €	18 110 €							18 110 €		
Portes ateliers & réserve service technique	10 000 €								10 000 €		
Document d'urbanisme (PLU + MEC)	27 800 €	23 800 €							27 800 €		
Mobilier Urbain	35 000 €	300 €							35 000 €		
Protection terrain des écoles	20 000 €		5 000 €		5 000 €				20 000 €	5 000 €	
Sécurité informatique de la mairie									5 000 €		
Achat local du centre commercial									250 000 €		
Restructuration du pôle scolaire élémentaire									50 000 €		
Démolition anciens préfabriqués									50 000 €		
Démolition ancien kazetimus	70 000 €								50 000 €		
matériels divers	870 €	870 €							70 000 €		
opération compte de tiers CCEJR Centre de loisirs	42 750 €	42 750 €	42 750 €	42 750 €							
Enfouissement réseaux rue Courtânese									56 000 €		
Réfection des murs de l'ancien cimetière									60 000 €		
Recettes projet antérieur (dérogation CD 91 rue de la Fontaine)			180 000 €							180 000 €	
Produits cessions d'immobilisations			300 000 €							300 000 €	
FCTVA & Taxe aménagement			90 000 €							90 000 €	
<b>Total</b>	2 339 150 €	641 300 €	217 055 €	115 150 €	1 460 000 €	529 000 €	1 546 000 €	612 178 €	5 345 150 €	1 885 483 €	
Part de l'excédent de Fonctionnement N sur Investissement N+1			à déterminer BUDGET 2017			Sera connu sur CA 2017		Sera connu sur CA 2018			
Niveau d'emprunt d'équilibre possible			900 K€ - 1 100 K€			800 K€ - 900 K€		800 K€ - 900 K€			



Commune de Boissy-sous-Saint-Yon (91 790)

### **Type de recettes mobilisables**

Etat -DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) / Etat -fonds de soutien à l'investissement local / Etat - Contrat de Ruralité / Etat - produit des amendes de police / Région - Contrat CAR (Contrat Aménagement Rural) / Contrat de territoire CD 91 : Cantine + rue de la Fontaine / Réserves Parlementaires / Excédent Fonctionnement / FCTVA & Taxe aménagement / Produits de cessions d'immobilisations / Emprunts